



1 avenue du 11 novembre
66700 Argeles sur mer.
<https://vca66.fr>

Procès-verbal de l'Assemblée Générale statutaire 2023.

L'assemblée générale annuelle statutaire du Vélo Club des Albères était convoquée pour le dimanche 14 janvier 2024 à 14 h dans les locaux municipaux 'espace Jules Pams' sur le site de Valmy mis à la disposition de l'association par la mairie d'Argeles sur mer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour l'AG 2023 :

- 1) Mots de bienvenue et ouverture de l'AG ;
 - a. Intervention des représentants de la municipalité d'Argeles/mer.
- 2) Rapport moral de l'exercice 2023 présenté par le président Thierry Kuntz ;
- 3) Rapports d'activité des différentes sections du club :
 - a. Groupes ROUTE par Thierry Kuntz
 - b. Groupe LOISIR par Dominique Marty et Joëlle Quilez ;
 - c. Groupe Cyclo-resto par Guy Gouarin ;
 - d. VTT par Philippe Connefroy et Jean-Claude Ziberlin ;
 - e. VTT tranquillou par Marc Molin ;
 - f. Randonnée pédestre par Yves Carbonnel ;
 - g. Les animations du VCA par Louis Briquet.
- 4) Rapport financier de l'exercice 2023 et budget prévisionnel 2024 présentés par le trésorier, Marc Molin ;
- 5) Rapport des vérificateurs aux comptes, Marie-Claire Legrand et Claude Valentini ;
- 6) Approbation du rapport financier et affectation du résultat ;
- 7) Approbation du rapport moral et des rapports d'activité ;
- 8) Election du Conseil d'Administration du VCA pour l'année 2024.
- 9) Election de la commission des vérificateurs aux comptes.
- 10) Questions diverses.
- 11) Clôture de l'AG 2023.

T.K

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle statutaire 2023 du Vélo Club des Albères.

Effectifs et quorum : au 31 décembre 2023, jour de clôture de l'exercice 2023, le VCA comptait 219 adhérentes et adhérents. Le quorum nécessaire à la tenue de l'AG ordinaire était donc de 110. A 14h05, nous dénombrions 87 présents et 32 représentés par pouvoirs. Le quorum étant atteint, M. Thierry Kuntz, président du VCA, a pu ouvrir les travaux de l'assemblée générale ordinaire 2023 conformément aux statuts de l'association.

Etaient présents également, M. Jacques Vilanove et M. David Thadée, conseillers municipaux représentant la mairie d'Argeles/mer. M. Jean-Paul Bonin, président du comité départemental 66 de la FFCT (CoDep66), retenu par d'autres obligations, était excusé.

1. Ouverture de l'AG : Après ouverture de l'AG par le président du VCA, M. Jacques Vilanove, élu en charge des associations au sein du conseil municipal a salué l'assemblée au nom de M. le maire d'Argelès-sur-mer. Il a rappelé combien la municipalité apprécie le VCA pour son dynamisme, sa disponibilité et sa contribution à l'animation de la station balnéaire en période estivale.

2. Le rapport moral :

Le président donna ensuite lecture du rapport moral annuel. Il commenta l'évolution à la hausse constante des effectifs du VCA ces dernières années : en ce jour de l'AG annuelle, le VCA compte de 219 adhérentes et adhérents dont 158 licenciés FFCT-FFVélo, la fédération nationale à laquelle le VCA est affilié, et 61 membres cotisants qui nous font l'amitié de soutenir le club par leur contribution. Il remercia chaleureusement toutes et tous les bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour assurer le bon fonctionnement de toutes nos activités, moteur de l'attractivité de l'association, attractivité qui se manifeste par couverture territoriale du VCA : 31 communes du département des PO et 58 communes sur le territoire national son présentes au sein du VCA. Il remercia également les annonceurs, nombreux et généreux, anciens et nouveaux, qui nous apportent leurs soutiens financiers, permettent ainsi au VCA de pouvoir mettre en place des activités très diversifiées, sportives et extra-sportives, mais aussi de développer une politique d'équipements vestimentaires volontariste qui, en subventionnant les tenues à hauteurs de 50%, donne au club un très grande visibilité sur les routes que nous parcourons. Il remercia les municipalités d'Argeles-sur-mer, de Sorède, de Laroque-des-Albères ainsi que le Conseil du Département des Pyrénées Orientales pour leurs aides et subventions octroyées en 2023.

Le rapport moral est reproduit in extenso en annexe 1 du présent procès-verbal.

3. Les rapports d'activité des différentes sections :

- a) **Le groupe ROUTE :** Responsable des groupes, M. Thierry Kuntz dressa le bilan de cette section. A raison de 3 par semaine, les mercredi, vendredi et dimanche, ce sont plus de 150 sorties qui ont été organisées en 2023. Elles rassemblent deux à trois dizaines de pratiquants, beaucoup plus en période estivale. Nombre de vacanciers qui roulent avec nous lors de leur séjour à Argeles ou dans la région nous font part de leur grande satisfaction pour l'encadrement que nous leur apportons. Nombre d'entre eux nous fait l'amitiés de cotiser au club et de porter notre maillot. Il dressa le bilan de la sécurité sur les routes. Les accidents furent peu nombreux cette année et nous n'avons eu à déplorer aucune chute grave. Il réitéra les consignes de prudence et de respect du code de la route dont chacun doit faire preuve lors de ses sorties.
- b) **Le groupe LOISIR :** Mmes Dominique Marty et Joëlle Quilez rapportèrent pour la section LOISIR. Ce groupe est doublement mixte : hommes/femmes et vélos musculaires/vélos à assistance électrique. Il sort tous les lundis et jeudis, le matin en période printanière et estivale, l'après midi en période hivernale. Les circuits

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle statutaire 2023 du Vélo Club des Albères.

sont parcourus à une vitesse moyenne de l'ordre de 22 km/h. Chaque sortie rassemble entre 12 et 20 cyclistes.

- c) **Le groupe CYCLO-RESTO** : Guy Gouarin a rappelé que les randonnées cyclo-resto, sortie à la journée, sont organisées les troisièmes vendredis du mois. Les distances parcourues sont de l'ordre de 90 à 110 km. Le déjeuner est pris dans un restaurant sur le parcours. Les 'cyclo-resto' rassemblent une à deux dizaines d'adeptes qui prennent plaisir à découvrir des paysages toujours différents de part et d'autre des Pyrénées et à partager la convivialité d'un repas pris en commun.
- d) **Le groupe VTT 'pour tous'**. Philippe Connefroy rappela que cette section est ouverte à toutes et tous les VTTistes quel que soit leur niveau et le type de vélo dont ils sont équipés, même si désormais la quasi-totalité d'entre eux est pourvue de VAE. Le groupe s'adapte aux possibilités de chacun. Il sort tous les lundis et jeudis matin. Les départs sont souvent externalisés pour permettre la découverte de paysages différents. Un covoiturage est toujours organisé.
Jean-Claude Ziberlin a justifié la mise en sommeil du groupe VTT 'engagé' qu'il animait avec René Cote. Ce groupe participe désormais aux sorties 'pour tous'.
- e) **Le groupe VTT 'tranquillou'** : Marc Molin présenta le bilan de la section VTT 'tranquillou'. Il se félicita de la réussite de cette section qui rassemble toutes les semaines entre une et deux dizaines de pratiquantes et de pratiquants. Le groupe sort les mercredis une semaine sur deux et tous les samedis matin.
- f) **Le groupe RANDO PEDESTRE** : Yves Carbonnel rappela que, hors période estivale, la section 'Rando pédestre' propose deux sorties par mois toujours un mardi. Ces randonnées ne sont jamais difficiles ni en distance ni en dénivelé. Elles permettent d'allier sport et culture par la découverte du patrimoine historique et architectural catalan. Les repas tirés du sac sont toujours l'occasion de partages amicaux.
- g) **Les animations sportives et extra-sportives du VCA** : Louis Briquet évoqua chronologiquement toutes les animations organisées par le VCA tout au long de l'année : galette et repas, brevets des randonneurs mondiaux (BRM) dans le cadre de la préparation du Paris-Brest-Paris organisé tous les 4 ans par l'Audax club parisien, nos 2 Mar à Munt, randonnées estivales ouvertes à toutes et tous, les participations du VCA aux forums municipaux des associations d'Argeles/mer, de Sordè et de Laroque-des-Albères, nos participations aux inaugurations des tronçons de pistes cyclables, notre contribution à l'initiative nationale 'mai à vélo'.

4. Le rapport financier 2023 :

Marc Molin, trésorier du VCA, présenta le rapport financier relatif à l'exercice comptable 2023 qui fait ressortir cette année un excédent comptable de 4339 €. Il commenta les postes principaux de nos dépenses et de nos recettes, insistant sur l'effort de redistribution en direction des membres du VCA par le subventionnement de nos équipements vestimentaires été et hiver au haut niveau de 65 % ce qui a permis à de très nombreux adhérents de pouvoir s'équiper et de renforcer ainsi la visibilité du club lors de nos sorties.

Il présenta ensuite le budget prévisionnel de l'exercice 2024, budget en équilibre.

Le rapport financier 2023 est joint in extenso en annexe 2 du présent procès-verbal.

5. Rapport des vérificateurs des comptes :

Les deux vérificateurs aux comptes qui ont expertisé les éléments de trésorerie mis à leur disposition par le trésorier ont **'certifié que les comptes de l'année 2023 sont réguliers et sincères, donnent une image fidèle du résultat, des opérations, de la**

